

# CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2022

## RESSOURCES HUMAINES

### ELECTIONS PROFESSIONNELLES DU 8 DECEMBRE 2022 – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE D'ESTER EN JUSTICE

Considérant l'organisation le 8 décembre 2022 des élections professionnelles au sein de la Fonction Publique Territoriale permettant de désigner les représentants du personnel susceptibles de siéger au sein des Commissions Administratives Paritaires, de la Commission Consultative Paritaire et du Comité Social Territorial

Considérant qu'un contentieux électoral pourrait intervenir à l'occasion de l'organisation de ces élections professionnelles,

Sur proposition de Madame BIRRAUX, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, :  
D'autoriser Monsieur le Maire à représenter la collectivité pour tout litige relatif aux élections professionnelles et à faire appel à un avocat en cas de besoin.

----- Fin du document -----